

Avis adopté

Séance plénière du 25 janvier 2023

Du sol au foncier, des fonctions aux usages, quelle politique foncière ?

Déclaration du groupe CFE-CGC

Le groupe CFE-CGC souhaite remercier le président de la commission Territoires, Agriculture et Alimentation, l'administration et la rapporteure pour le travail accompli sur ce projet d'avis.

L'artificialisation des sols fait partie des 5 facteurs définis par la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques comme ayant un impact négatif sur la biodiversité. Elle est pourtant en constante progression selon un rapport de France Stratégie. Par conséquent, nous soutenons le principe de lutte contre l'artificialisation des sols et la préconisation 8 proposée.

Par ailleurs, notre organisation appelle à :

- créer un observatoire facilitant l'identification des friches industrielles et des logements vacants, accessible aux acteurs privés (ménages et entreprises);
- mettre en place une plateforme qui permettrait d'identifier les interlocuteurs pouvant faciliter la démarche relative à la réhabilitation des friches d'une part, et des logements vacants d'autre part ;
- réhabiliter les friches dans le cadre de la séquence « éviter-réduire-compenser » (ERC), afin que les entreprises puissent financer la restauration de ces friches.

En outre, l'artificialisation des sols est également véhiculée par l'idéalisation de la maison individuelle, gourmande en surface. Une politique de sensibilisation à destination des ménages pourrait être envisagée afin de les informer du réel impact de ce type d'habitat supporté par l'ensemble de la société.

Enfin, l'étalement urbain ne concerne pas uniquement les ménages mais également les entreprises et les centres commerciaux qui se développent en périphérie des agglomérations, entraînant une désertification des centres villes. Aussi, il sera nécessaire de favoriser la revitalisation de ces centres urbains existants.

Nous apportons également notre soutien à la préconisation 2 qui vise à développer la formation des acteurs de l'aménagement sur la préservation des fonctionnalités écologiques des sols et à la préconisation 18 qui appelle au développement d'une stratégie européenne pour les sols pour laquelle la France devra prendre le leadership.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de ce projet d'avis.